

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 105 Subventions (35.000 euros) et conventions avec 8 associations pour le financement de 8 projets d'animation sur deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20ème.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association CAJ/Promosport (19137) pour une action « Initiation au tennis, tennis de table, tennis ballon et futsal » (2019_08921).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association La Cyclofficine (55983) pour une action « Ateliers d'auto-réparation de vélos pour toutes et tous » (2019_08934). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association La Fabrique documentaire (138941) pour une action « Poubelle la vie – Animations ludiques autour de la réduction des déchets » (2019_08956).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4200 euros est attribuée à l'association Les Compagnons Bâisseurs (180904) pour une action « Menuiserie et espace public » (2019_08952).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association Le Fil de soie (15306) pour une action « Animations cirque » (2019_08944).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association Paris Lady Basket (181480) pour une action « Animation Basket quartier Joseph Python Paris 20» (2019_09290).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association Plus Loin (13486) pour une action « Roller à Python » (2019_08922). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3800 euros est attribuée à l'association Veni Verdi (43801) pour une action « Apprendre, découvrir, comprendre la nature » (2019_09289). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant à 35 000 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO